

Copyright Board
Canada



Commission du droit d'auteur
Canada

[TRADUCTION]

[CB-CDA 2024-044]

ORDONNANCE DE LA COMMISSION

Instance : Tarif 22.E de la SOCAN - Société Radio-Canada (2014, 2015, 2016, 2017, 2018)

18 juin 2024

I. AUDIENCE SUR PIÈCES

[1] J'ai l'intention de tenir une audience sur pièces relativement aux projets de tarifs susmentionnés, pour donner suite à la demande conjointe d'homologation déposée par la SOCAN le 25 janvier 2023.

II. ORDONNANCE

[2] À cette fin, les parties doivent déposer, au plus tard **le jeudi 4 juillet 2024**, toute entente relative au texte présenté conjointement (le « TPC »). Il s'agit notamment de :

- toute entente (autre que la lettre du 25 janvier 2023) de déposer le TPC;
- toute entente (formelle ou informelle, détaillée ou simplifiée) sur les taux que la SRC paiera, qui peuvent différer des taux du TPC.

Le Président, Commission du droit d'auteur,
Luc Martineau